

Ressources et territoires : comment les appréhender ?

Jean-Pascal Pichot

Agronome
Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement (Cirad)
<jean-pascal.pichot@cirad.fr>

La prise de conscience des conséquences environnementales des activités humaines et, plus spécialement, des activités agricoles, s'est traduite depuis quelques années dans les médias par l'apparition et la diffusion planétaire de concepts et de paradigmes nouveaux (révolution doublement verte, biodiversité, changement global, développement durable, agriculture raisonnée) qui ont donné lieu à de multiples colloques, à des débats entre politiques, scientifiques et « société civile », et à des conventions internationales.

Même si cette prise de conscience n'est pas générale (tous les pays par exemple n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto), il n'est plus de mise aujourd'hui d'afficher un optimisme sans nuances quant aux vertus de l'agriculture productiviste et des systèmes de production motorisés intensifs. Les producteurs d'agrofouritures eux-mêmes se veulent acteurs d'une agriculture plus économe et moins polluante. Au niveau des États comme à celui des collectivités territoriales locales cette prise de conscience d'une terre finie, dont les ressources ne sont pas suffisantes pour fournir à tous le même cadre de vie et les mêmes facteurs de production, se heurte cependant à de multiples difficultés voire hostilités.

En effet, la diversité des situations agricoles, dans leurs composantes écologiques et économiques, aussi bien que sociales et politiques, est telle qu'il est difficile d'envisager que celles-ci puissent converger, même à moyen ou long terme, vers un modèle unique d'agriculture et de gestion des ressources naturelles renouvelables.

Des situations agricoles présentant divers niveaux d'artificialisation du milieu et diverses combinaisons entre les ressources (terres, eaux, végétation, faune), le travail, le capital et l'information, coexistent aujourd'hui au sein des mêmes États en dépit de niveaux de productivité pourtant très différents. Une des raisons du

maintien de cette diversité tient à l'ancrage territorial de ces agricultures et aux multiples rôles que jouent ces pays et ces paysans dans la satisfaction des besoins qu'expriment les populations urbaines et périurbaines.

Ce maintien de la diversité des agricultures paysannes semble devoir s'appuyer, par exemple, sur les exigences qualitatives de consommateurs qui se soucient de plus en plus de l'origine de leurs aliments, de leurs vêtements, ou de leurs meubles, et se penchent avec intérêt sur les modalités écologiquement durables et socialement équitables des productions végétales et animales, ou de la gestion des forêts.

Diversité variétale construite et entretenue, origine géographique et culturelle des produits, savoir-faire des producteurs pour gérer leurs ressources ou des transformateurs pour qualifier les produits, apparaissent ainsi comme des éléments de compétitivité et de durabilité des agricultures paysannes.

Dans ce contexte évolutif, où la globalisation des échanges s'accompagne de segmentation des marchés, les acteurs individuels et collectifs, privés ou publics, professionnels ou territoriaux, ont bien besoin d'informations et de représentations prospectives permettant d'envisager des actions sur le long terme sans négliger le présent.

L'exploitation/construction d'une ressource par des individus ou des groupes sociaux peut prendre des formes variées selon la nature de la ressource et la pression des usagers, depuis le prélèvement occasionnel, qui ne requiert pas forcément de règles ou de techniques élaborées (plantes médicinales, petits gibiers, eaux superficielles, biomasse herbacée, bois de feu), jusqu'à des formes de gestion intentionnelle nécessitant l'intervention coordonnée de groupes sociaux (règles d'accès) et l'artificialisation du milieu (marquage du foncier cultivé, creusement de puits et de canaux, protection/

plantation d'arbres « utiles », voirie rurale, gîtes ruraux, etc.). L'analyse des pratiques doit tenir compte de la multiplicité des usages et du caractère dynamique de la construction sociale autour de ces ressources.

L'apparition de modalités de gestion intentionnelle des ressources sur un (des) espace(s) spécifié(s) cristallise les projets des groupes sociaux sur cet/ces espace(s) et par là même entraîne la construction de territoires d'action ou d'acteurs (territoire de l'élevage ou des éleveurs, territoire des cultures ou des agriculteurs, territoire de la chasse ou des chasseurs, pêcheurs, touristes, etc.).

Dans bon nombre de cas, ces ressources et ces territoires d'action peuvent avoir des temporalités complémentaires et se combiner sur un même espace de façon harmonieuse : culture, vaine pâture, feux de chasse et de régénération des pâtures peuvent ainsi alterner sur un pas de temps annuel dans les savanes tropicales, sans entraîner obligatoirement des conflits d'usage.

Néanmoins, la multiplication des usagers des espaces agricoles en zones périurbaines par exemple, ou des bas-fonds en zones semi-arides, peut entraîner des tensions ou des conflits entre usagers que ni les règles traditionnelles d'accès aux ressources ni les règles du droit rural « moderne » ne savent toujours résoudre. La décentralisation, au « bénéfice » des collectivités territoriales locales, des responsabilités de gestion foncière (qui n'étaient d'ailleurs pas toujours bien assumées par les États et leurs services), renforce le besoin d'outils de dialogue, de négociation, de représentation et d'apprentissage susceptibles de refonder les contrats sociaux locaux ; elle requiert aussi des politiques publiques cohérentes aux

divers niveaux d'organisation territoriale des États.

Ressources et territoires tiennent malheureusement une place encore modeste dans les programmes de recherche agricole, dont la quête de la productivité reste l'objectif classique, même s'ils ont été enrichis récemment par l'exigence de sûreté des aliments et le traitement des impacts environnementaux négatifs.

Sans doute ces thématiques complexes n'apparaissent-elles pas portées par une demande très forte ou explicite des partenaires habituels de la recherche agricole ; sans doute ne se réduisent-elles pas facilement à une analyse disciplinaire classique.

L'analyse de la qualification comme « ressources » de certaines des composantes de la nature (terres, eaux, êtres vivants, etc.) par les sociétés humaines nécessite en effet la conjonction des sciences du milieu et des sciences humaines. L'émergence des institutions dont ces sociétés se dotent pour en gérer durablement la disponibilité, la qualité, et le partage, sur des espaces socialement construits ou territoires, ne peut non plus être le seul fait des spécialistes d'une discipline.

Ressources et territoires ne peuvent être appréhendés que par des approches systémiques et constructivistes combinant les sciences de la nature et les sciences sociales, géographiques et historiques, et prenant en compte les pratiques, savoirs et savoir-faire de leurs usagers et gestionnaires (intentionnels et non intentionnels).

La recherche est aujourd'hui poussée à se saisir de ces enjeux de société. Les risques sont à la mesure des enjeux, car ici le poids des ruraux est devenu bien faible par rapport à celui des urbains, tandis

qu'ailleurs il en est ainsi du poids des nomades par rapport à celui des agriculteurs. Dans un contexte d'affaiblissement des moyens dont disposent les États pour exercer leurs rôles régaliens, la recherche publique ne peut s'engager à l'aveuglette sur de tels enjeux avec des partenaires professionnels et territoriaux. Il lui faut au moins se fixer des règles déontologiques, argumenter ses choix, s'interroger sur les impacts possibles de son engagement auprès de certains acteurs plutôt que d'autres.

Comment en effet ne pas prendre parti tout en s'impliquant dans ces enjeux de société ?

La création de comités d'éthique au sein des établissements de recherche suffit-elle ou faut-il que des modalités nouvelles de dialogue et de programmation s'instaurent avec des groupes émergeant de la société civile parce qu'ils sont « concernés », au sens qu'emploie Michel Callon *et al.* dans leur essai sur la démocratie technique ?¹

Les débats actuels sur l'ouverture d'un dialogue renouvelé entre la recherche et la société révèlent de nouvelles exigences concernant le travail difficile de programmation de la recherche publique. Ils mettent l'accent sur la transparence des processus de prise de décision, mais les arbitrages sont, et seront, *in fine*, nécessaires.

Il faut espérer qu'ils soient acceptés par les chercheurs et surtout mieux compris par la société. ■

¹ Callon M, Lascoumes P, Barthe Y. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Le Seuil, 2001 ; 358 p.